

Elections municipales et cantonales dans la Loire Propositions pour des modes doux de déplacement

Par Association Vélo en Forez Loire 42 (AVFL 42)

A l'occasion des élections municipales et cantonales de mars prochain, l'Association Vélo en Forez Loire 42 (AVFL 42), relais départemental de l'Association Française des Véloroutes et voies vertes (AF3V) fait les propositions suivantes aux candidats concernant les modes doux de déplacement :

Pourquoi favoriser les modes doux de déplacement :

- Pour lutter contre les pollutions engendrées par les automobiles (pollution de l'air, nuisances sonores, dégradation de la santé...).
- Pour offrir aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux rollers... des sites sécurisés ou protégés.
- Pour accroître le confort de la population en garantissant la qualité de son environnement et en améliorant son cadre de vie.



Voie verte piétons/cyclistes/rollers/PMR



Piste cyclable (campagne)



Piste cyclable (ville)

Nos demandes aux candidats aux Municipales

1. Donner la priorité aux modes de circulations « doux » : marche à pieds, vélo, rollers et transports en commun :

- Inverser les priorités pour favoriser les modes de déplacements « doux ».
- Nommer un M. Vélo en charge de coordonner la réalisation des aménagements cyclables.
- Investir dans la formation (techniciens municipaux, etc.), pour sortir de la monoculture du « tout voiture ».
- Créer des « zones 30 » avec pour objectif de modérer la vitesse des véhicules, et d'améliorer la sécurité et la qualité de la cohabitation automobiles / cyclistes / piétons / PMR.

2. Soutenir l'action des associations de piétons, cyclistes, rollers et PMR

- Renforcer la concertation avec les associations d'usagers en amont des projets.
- Etablir des Chartes ou des Conventions entre tous les acteurs concernés par les modes de déplacement doux. Prévoir notamment des *Comités de suivi* (ou Comités techniques), chargés notamment de vérifier à intervalles réguliers, l'avancement des différentes actions.
- Etablir un schéma Directeur des déplacements cyclables.

3. Favoriser les déplacements "doux" lors des trajets domicile-école et domicile-travail

- Elaboration de plans de déplacements pour les établissements scolaires, et pour les entreprises (PDE).
- Education et formation des élèves aux modes de déplacements alternatifs à la voiture. Les modes de déplacements « doux » contribuent à l'autonomie des personnes fragiles : PMR, enfants, personnes âgées.

4. Aménager des Voies vertes à l'intérieur de la commune

- Prévoir des itinéraires apaisés à l'écart de la circulation motorisée.

5. Relier le réseau cyclable urbain au réseau de routes cyclables extra-muros

- Permettre aux itinéraires des VVV de traverser la commune dans les meilleures conditions. Assurer la cohérence des différents itinéraires cyclables et la desserte des plateformes multimodales (bus, train, etc.).

6. Promouvoir les Journées nationales et européennes des Voies vertes les 27 et 28 septembre 2008

- Appuis matériels aux manifestations des associations.
- Organisation d'animations lors de la semaine Européenne de la Mobilité (septembre 2008).

7. Adhérer au Club des Villes Cyclables

8. Prévoir les budgets correspondants aux actions ci-dessus

- Nota Les experts considèrent que l'investissement minimum pour une commune est de 5 € / habitants et par an (10 € à Chambéry !).

Toute promesse non chiffrée et sans calendrier, est caduque !

Nos demandes aux candidats aux Cantonales

1. Donner la priorité aux modes de circulations « doux » : marche à pieds, vélo, rollers et Transports en commun

- Inverser les priorités pour favoriser les modes de déplacements « doux ».
- Donner un véritable rôle avec des objectifs ambitieux au M. Vélo en charge de coordonner la réalisation des aménagements cyclables.

2. Soutenir l'action des associations de piétons, cyclistes, rollers et PMR

Inviter les associations AF3V à participer à la **CDESI**, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relative aux sports de nature et à l'élaboration de son Plan (le PDESI).

3. Etablir un programme ambitieux de développement des Véloroutes et Voies Vertes

Dresser en concertation avec l'AVFL 42, un **Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes**, en cohérence avec le Schéma national (SN3V), et le cas échéant avec le Schéma Régional (SR3V).

Aller au de-là de l'aspect strictement touristique ou loisirs, pour créer des VVV de liaison et/ou d'intérêt local.

Faire remonter à la Région les besoins locaux en VVV.

4. Intégrer le département de la Loire à la véloroute/voie verte « Loire à Vélo » qui permet déjà de relier Digoin (Saône et Loire) à l'océan Atlantique.

5. Créer une véloroute/voie verte entre St Etienne et Lyon pour rejoindre le tracé « Du Léman à la mer ».

6. Inciter les communes à aménager les itinéraires de VVV sur leur territoire

Conditionner l'aide financière du Conseil Général aux communes, à la prise en compte des itinéraires cyclables.

Incitation à la réalisation d'itinéraires cyclables de qualité : sécurité, signalisation, etc.

7. Sécuriser tous les déplacements à vélo sur l'ensemble du réseau routier

(hors voies rapides et routes à grande circulation).

Réalisation de bandes cyclables ou à défaut des bandes latérales multi usages, lorsque le trafic dépasse 1000 à 1500 véhicules / jour.

Réalisation d'itinéraires cyclables séparée (Véloroutes ou Voies vertes, etc.), lorsque le trafic est trop important, soit au-delà de 5000 à 8000 véhicules / jour.

8. Promouvoir les Journées nationales et européennes des Voies vertes les 27 et 28 septembre 2008

Appuis matériels aux manifestations des associations.

Organisation d'animations lors de la semaine Européenne de la Mobilité (septembre 2008).

9. Continuer à adhérer à l'Association des Départements Cyclables (ADC)

10. Prévoir les budgets correspondants aux actions ci-dessus

A titre indicatif le coût d'une Voie verte est de l'ordre de 60 000 € /km (le coût d'une Véloroute est 10 fois plus faible).